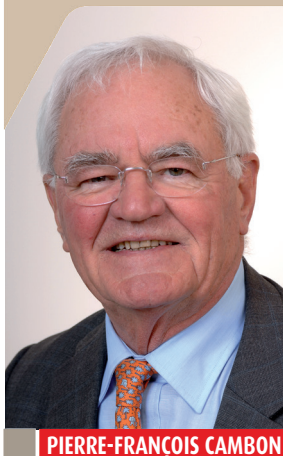


ANPREPS

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA RETRAITE DES PROFESSIONS DE SANTÉ



PIERRE-FRANÇOIS CAMBON
PRÉSIDENT DE L'ANPREPS

La lettre du président

Chère adhérente, cher adhérent,

Un contexte de taux bas durable

L'année 2019 a été une année marquée par la baisse continue des taux des obligations. Fait historique, pour la première fois en France, les taux d'emprunt de l'État français à 10 ans sont devenus négatifs. Dans cet environnement durable de taux bas, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) a fortement renforcé sa politique de prudence vis-à-vis des calculs réglementaires réalisés par les assureurs.

Dans ces conditions, notre contrat PERP'S en unité de rente, particulièrement sécurisé, a pour la première fois montré ses limites. La réglementation nous contraint à ne pas revaloriser la valeur de service de l'unité de rente PERP'S, qui reste de nouveau à 0,08854 €, et nous oblige pour maintenir l'équilibre du régime à fortement augmenter la valeur d'acquisition du point PERP'S de 22,10% soit 2,13660 € pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Une nécessité d'agir

Face à ce constat, il nous faut agir pour la protection de votre retraite. En effet, la valeur d'acquisition du point PERP'S devient dorénavant très élevée, même au regard de la sécurité que peut offrir ce type de contrat en points. Aussi, dans votre intérêt, votre association a demandé à notre assureur, la MACSF épargne retraite, d'arrêter la commercialisation du contrat PERP'S pour ne pas inciter de nouveaux épargnants à y adhérer. De plus, nous vous invitons à vérifier que vous conservez, au regard de votre situation, un réel intérêt à réaliser de nouvelles cotisations sur ce contrat, ou à maintenir vos versements programmés.

La solution RES Retraite

Afin d'assurer votre avenir, il faut continuer à préparer votre retraite dans les meilleures conditions. C'est pourquoi, dès novembre 2019 votre association a souscrit le RES Retraite, le plan d'épargne retraite (PER) de la MACSF, créé suite à la loi Pacte, afin de permettre à nos adhérents de se constituer une épargne dédiée à la préparation de la retraite tout en bénéficiant d'économies d'impôts.

Avec plus de 10 000 adhésions en quelques mois, nous nous félicitons du succès de ce nouveau contrat. La recette de son attractivité est simple : flexibilité des versements, souplesse de sortie y compris en capital, fiscalité avantageuse.

Nous sommes convaincus de la pertinence de cette solution d'épargne qui vous offre une vraie alternative pour l'orientation de vos futures cotisations de retraite. Nous étudions parallèlement avec la MACSF des solutions de transfert du contrat PERP'S vers le RES Retraite et ne manquerons pas de revenir vers vous.

Ainsi, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec votre conseiller MACSF, à votre disposition pour réaliser un bilan retraite personnalisé.

Je vous prie d'agréer, chère adhérente, cher adhérent, l'expression de mes sentiments dévoués.

macsf.fr

Notre engagement, c'est vous.

